

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX NOVEMBRE (10/11/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 novembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 5

M. Luc PORTES (représenté par Madame Any DELCHER), **Adjoint**,

Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

ETAIT EXCUSE : 1

M. Jean-Claude LORENZO, **Conseiller Municipal**.

Madame Reine-Claude ORTALO est nommée secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

06 – 10 novembre 2022

6. OPAH-RU (période 2019/2024) : Attribution d'une subvention communale à des propriétaires bailleurs

Rapporteur : Monsieur PUCHOUAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration,

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- À signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- À effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

Vu la délibération du 5 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

Vu la demande de subvention en date du 25/08/2022 de la SCI DE LA TOURNEUVE représentée par Mme Danielle SEMPERE demeurant « A Juau » 32190 Vic-Fezensac, propriétaire bailleur, d'un immeuble vacant (R+3) sis 1, Place Roger DELTHIL à MOISSAC, très dégradé situé dans le périmètre de l'OPAH-RU (Q.P.V. centre ancien).

Considérant que la SCI DE LA TOURNEUVE représentée par Mme Danielle SEMPERE remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH-RU, opération travaux lourds et sortie de vacance,

Considérant en effet, que la SCI DE LA TOURNEUVE représentée par Mme Danielle SEMPERE met en œuvre d'importants travaux d'aménagement complet de cet immeuble par l'aménagement de six (6) logements (2 T1bis, 3 T2 et 1 T2bis) avec création d'un ascenseur, dans le périmètre défini par la convention. Le montant total des travaux HT subventionnables est de 479 082 € HT,

Récapitulatif :

Assiette travaux subventionnables. ANAH : 479 082 € HT

Type d'aide attribuée au propriétaire bailleur	Calcul de l'aide	Montant de l'aide	
Montant subvention ANAH : Pour travaux lourds (35 %) /logt dégradés (25 %) /transformation d'usage (25 %)	25 % ou 35 % selon le cas	56 091 €	
Prime FART ANAH (rénovation thermique)	500 € pour 6 logements	3 000 €	
Prime ANAH « habiter mieux »	1 500 € pour 6 logements	9 000 €	
Total subventions ANAH (1).....			68 091 €
Aide Ville de MOISSAC (15 %) Pour travaux lourds	479 082 € HT € x 15 %	71 862 €	
Prime vacance Ville MOISSAC Pour deux (2)	Forfait de 2000 € Par logement	4 000 €	
Total subventions Ville MOISSAC (2).....			75 862 €
Total subventions (1) + (2).....			143 953 €
Coût total de l'opération TTC sans honoraire de maîtrise d'œuvre		550 757,04 €	
Total Subventions à percevoir		143 953 €	26%
Reste à charge au bailleur		406 804,04 €	74%

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser à la SCI DE LA TOURNEUVE, représentée par Mme Danielle SEMPERE demeurant « A Juau » 32190 Vic-Fezensac, une subvention de **75 862 €** conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH-RU,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme
Moissac, le 14 novembre 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Reine-Claude ORTALO

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :